



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LOMENER

SO.NA.LOM. (Association Loi 1901)

10 rue du Stole - 56270 PLOEMEUR

Tél : 02 97 82 92 04 le samedi de 10H à 12H

Courriel : sonalom@wanadoo.fr

Site internet : <http://sonalom.wifeo.com>

N° SIRFT 794 587 238 00013

SAMEDI 20 février 2016 / salle « soleil d'automne » / 56270 Ploemeur.

COMPTE-RENDU DES DEUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le quorum étant atteint, (50 présents et représentés sur 53 adhérents),
l'Assemblée Générale est ouverte à 09 h 30.



Marc LOILLIER, Président, se présente et rend hommage à Marcel LE PENNEC (membre du Conseil d'Administration) décédé il y a peu de temps, ainsi qu'au mari de Mme Marie Alice LE NAOUR (crêpière bénévole). Une minute de silence est respectée.

Le Président souhaite la bienvenue à Messieurs Ronan LOAS, Maire de PLOEMEUR, Michel LECUYER, Directeur des services techniques de PLOEMEUR ainsi qu'à Monsieur Jean KIFFER (intervenant) Président de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF) et aux représentants de la S.N.S.M.

Rapport moral du président

La SONALOM a compté 94 adhérents en 2015.

Les activités réalisées au cours de l'année ont été les suivantes :

- Les ateliers du samedi sur différents thèmes, notamment :
 - les techniques de pêche,
 - le savoir-faire en matière de réalisation de nœuds,
 - Les premiers gestes de secours, opération animée par la SNSM,
 - Sécurité, matériel et moyens avec tir de fusées, animé également par la SNSM.
- Deux sorties en mer avec les enfants, en collaboration avec le service jeunesse de la mairie étaient prévues en juillet et août. Cinq bateaux ont participé à chacune de ces sorties.
- Journée de rencontre avec les 5 ports de la commune, ainsi qu'une brocante avec l'association de l'OMPVAP dont la recette a été reversée au profit du week-end du cœur (la somme reversée s'élevait à 790 €).
- Participation à l'organisation à la fête des associations.
- Aide à notre ami du canoë kayak installé sur le parking du Stole, qui, sans notre intervention, n'avait pas de contrat avec les instances de la mairie.
- Le repas des bénévoles.
- Participation à une journée découverte canoë kayak et au tournoi de rugby de plage pour les jeunes de PLOEMEUR.
- Mise en œuvre du tracteur afin d'évacuer deux bateaux échoués sur la plage à l'issue d'une tempête et signalement au CROSS d'ETEL de quatre bateaux venus s'échouer sur les rochers.
- Surveillance des amarres des bateaux au mouillage dans l'anse du Stole et signalement à VEOLIA de cinq bateaux qui risquaient de rompre leurs amarres.
- Plusieurs sorties de pêche pour traquer le merlan ou la morgate (seiche) avec casse-croute à l'issue.
- Sortie pour la visite du blockhaus de Mr ROBIC de PLOEMEUR.
- Repas de fin d'année avec les bénévoles au Camping des Ajoncs.

Pour l'année 2016, les ateliers du samedi reprendront :

- conférence sur la pêche à pied le 17 mars à l'Océanis,
- conférence avec les affaires maritimes le 3 avril,

- organisation de la réunion du Comité Départementale 56 (FNPPSF),
- sortie au blockhaus,
- visite de l'élevage de poissons à AQUASTRIM à LOMENER,
- sortie en mer début juin,
- troc et puces marine en fin juillet,
- différentes journées avec le service jeunesse de PLOEMEUR et les AVF,
- sortie à la journée à PORT LOUIS en prenant le "transrade" avec visite du musée de la Compagnie des Indes.

Rapport du Trésorier, Bernard MOREAU :

- Le compte courant au CMB a un solde positif de 4 096.33 euros (quatre mille quatre vingt seize euros trente trois centimes),
- Le livret bleu a un solde positif de 3 339.03 euros (trois mille trois cent trente neuf euros trois centimes),
- Le compte du Crédit Agricole a un solde positif de 1 027,06 euros (mille vingt sept euros six centimes).

Le Trésorier fait remarquer que la recette principale a été réalisée par « les manifestations dont celle relative aux 5 ports ».

Les dépenses principales sont les suivantes :

- Les repas : 383 euros (trois cent quatre vingt trois euros)
- Les fournitures de bureau : 350 euros (trois cent cinquante euros)
- Fonctionnement & internet : 480 euros (quatre cent quatre vingts euros)
- Utilisation du tracteur : 239 euros (deux cent trente neuf euros)
- Les investissements : 988 euros (neuf cent quatre vingt huit euros)
- Les assurances : 457 euros (quatre cent cinquante sept euros).

Rapport du contrôleur aux comptes, Bernard COURBARIAUX:

- Le livre de compte de la SONALOM a été contrôlé page par page.
 - Les factures et preuves de dépenses ont été vérifiées
 - Le bilan général montre une progression totale des fonds de 542 €
- Au total, les finances et la gestion des comptes de la SONALON sont sains.

Approbation des comptes par l'assemblée :

Les comptes sont soumis au vote des participants.

Résultat du vote : à l'unanimité.

Quitus en est donné au Trésorier.

11 H 00 ARRET DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE.

11 H 02 OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

Monsieur COURBARIAUX Bernard, chargé de la refonte des statuts et règlement intérieur assisté de Mme BASSERY Marlène et de Mr HUET Alain, prend la parole pour signaler aux présents que quelques modifications ont été proposées en remarque au 1^{er} envoi des textes à l'ensemble des membres ayant une adresse de courriel. Avec l'accord du Conseil d'administration, des changements ont été réalisés et adressés aux membres par @. Il n'y a donc plus à faire de remarques.

Après vérification du Quorum des 2/3 Le vote de la modification des statuts de la SONALOM est lancé :

- Pour l'approbation des statuts
- + 0 contre,
- + 0 abstention.

Les nouveaux statuts de la SONALOM sont adoptés à l'unanimité.

11 h 20 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

11 H 22 REPRISE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.



Concernant le nouveau Règlement Intérieur la même procédure est présentée par Bernard COURBARIAUX et le vote est organisé.

- Pour le règlement intérieur :
- + 0 contre,
- + 0 abstention,

Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Intervention de Monsieur Jean KIFFER Président de la F.N.P.P.S.F

- Il nous présente succinctement la Fédération et ses activités. Principalement la F.N.P.P.S.F. défend au plus haut niveau (Ministère et Europe) les intérêts des pêcheurs plaisanciers sportifs en faisant des propositions constructives et logiques. Pour le moment, ce n'est pas dans ce sens que vont les pensées des

politiques. Cependant la proposition de 50 bars / an plutôt que 1 bar/jour semble avoir retenu l'attention des autorités.

- Le prix d'une adhésion est de 14 euros.
- Si adhésion il y a à la SONALOM et à la F.N.P.P.S.F., la 60% de la totalité de l'adhésion est déductible des impôts.
- Chaque adhérent reçoit trimestriellement la revue.

Monsieur Jean KIFFER donne la parole aux adhérents :

- Remarque violente est faite quant à l'incitation d'envoyer des preuves par l'image, la date et le lieu concernant les captures mises en vente et qui n'ont pas la maille.
- Le président de la SONALOM informe que ces envois ne seront pas faits au nom de la SONALOM mais que chacun est libre de les envoyer à la F.N.P.P.S.F.
- Monsieur Jean KIFFER précise qu'il reçoit journallement des remarques et qu'il ne peut les utiliser car elles sont soit verbales soit imprécises et qu'il est nécessaire d'avoir des preuves tangibles pour argumenter auprès des autorités.

Intervention de Ronan LOAS, Maire de Ploemeur :



Monsieur le Maire nous annonce :

- a) que la plage de l'anse du Stole est en cours de labellisation **HANDIPSORT**.
- b) que la réfection des sanitaires actuellement en place est en cours d'étude,
- c) que l'accès à la plage sera revu pour la circulation des fauteuils roulants et personnes à mobilité réduite
- d) que le parking va être rénové
- e) qu'une aire de jeu de boules est envisagée.

La Mairie projette l'acquisition de fauteuils de type « HYPPOCAMPE ». Un saisonnier se verra confier la tâche de l'aide à l'utilisation de ce matériel afin que les personnes handicapées puissent s'en servir.

Ronan LOAS nous informe également :

- que le montant global des subventions de fonctionnement des associations pour cette année ne changera pas. Cependant, d'autres subventions pourront être attribuées sur "dossier événementiel".
- Que trois mouillages situés dans le port de LOMENER seront déplacés afin de permettre au bateau « ARMOR BRAZ » de rejoindre la cale du fait du changement de navire celui-ci ayant un tirant plus important que le précédent.

Le Maire donne la parole aux adhérents :

- Remarque : L'envasement du port est présenté avec des chiffres = le Maire prend bonne note de la question et verra ce qu'il est possible de faire.
- Remarque : Sur le port, étudier une meilleure circulation en fonction des racks à prames et des voitures en stationnement. = le Maire informe que la question sera étudiée par les services techniques en concertation avec les usagers.

Don de la SONALOM à la S.N.S.M. :



Le Président remercie la S.N.S.M. pour les interventions qu'ils réalisent en vue d'informer sur la sécurité et les gestes d'urgence les membres de la SONALOM.

Il remet aux représentants un chèque de TROIS CENTS EUROS (300 €) à titre de don pour services rendus.

La S.N.S.M. remercie et annonce qu'ils vont recevoir fin 2016 une nouvelle vedette.

VOTE POUR LE RENOUVELLEMENT DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :



Six candidats se proposent aux suffrages de l'assemblée pour cinq postes.

A l'issue du vote sont élus :

Madame LE HIR Maryana, Mrs BASSERY Bernard, COURBARIAUX Bernard, LEMAIRE Daniel et LE CORRE Pascal.

Avant de clore la séance, le Président convoque les membres du Conseil d'Administration pour le jeudi 25 février 2016 à 17 h 00 au local de la SONALOM afin de procéder :

- à l'élection président
- à la formation du nouveau bureau.
- à la répartition des postes de travail au service des membres.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est close à 12 h 00.

Le président invite les présents à un pot de l'amitié, avant que les inscrits au repas organisé par la SONALOM ne prennent place.

Marc LOILLIER
Président

Jean Pierre LE HIR
Secrétaire